



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020/13

Chapitre 8.8 Environnement

Objet : Demande de subvention relative à la 5^{ème} étude hydrobiologique de la retenue de Serre-Ponçon et validation du cahier des charges

L'an deux mille vingt, le 11 mars, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie du lac, siège de la collectivité, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 mars 2020

Date de convocation :
Le 2 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18 (22
voix)

Membres présents
Vote(s) pour 22
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mlle Jessica GUIARD
Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président ; **M. Yvan BOUGUYON** (Suppléant de M. Jean FERRON) ; **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget, **Mme Agnes PIGNATEL** secrétaire du Bureau, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Roger MASSE** membre du bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller syndical, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Bernard FANTI** conseiller Syndical Suppléant Mme Valérie GRENARD, **M. Jacques GASQUET** Conseiller syndical suppléant M. Raymond HONORE, **M. Robert FRAYSSINES** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Daniel MILLION-ROUSSEAU** conseiller Syndical suppléant de Jean-Michel PAYOT, **Mme Carole CHAUVET** conseillère Syndicale, **M. Joël BONNAFFOUX** conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean FERRON par M. Yvan BOUGUYON, Mme Valérie GRENARD par M. Bernard FANTI, M. Raymond HONORE par M. Jacques GASQUET, M. Jean-Michel PAYOT par M. Daniel MILLION-ROUSSEAU

Avait donné pouvoir :

M. Marc VIOSSAT, Pouvoir à Carole CHAUVET

Etaient Excusés : Mme Sophie VAGINAY, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Valérie ROSSI

Etaient invités et présents :

M. Christophe THIEBAULT, SPPSP , M. Thierry ALLAMANNO CDV 05

Exposé des motifs :

Le S.M.A.D.E.S.E.P. se propose de poursuivre les efforts engagés voici bientôt 50 ans sur la connaissance de notre grand lac des alpes du sud en conduisant la 5^{ème} étude hydrobiologique du lac de Serre-Ponçon.

Cette étude hydrobiologique vise à caractériser le fonctionnement du lac de Serre-Ponçon à partir de la physico-chimie de l'eau et des sédiments, ainsi que de la biodiversité planctonique. Le phytoplancton est couramment utilisé comme un indicateur de la qualité de l'eau. Sa diversité spécifique élevée, sa reproduction rapide et la courte durée de son cycle de vie permettent des études à la fois sur le court et le long termes. Les lacs naturels ou artificiels sont souvent utilisés à des fins touristiques. Un changement dans les communautés phytoplanctoniques pourrait avoir de graves conséquences sur les services assurés par ces milieux. Les communautés phytoplanctoniques seront ainsi appréhendées à partir de risques de perte de fonctionnalité. La présence de cyanobactéries ou d'algues filamenteuses, susceptibles de perturber les usages associés à ce lac, sera analysée spécifiquement.

L'identification potentielle de sites à risque ou à surveiller au sein du lac de Serre-Ponçon pourra ainsi constituer un outil d'aide à la décision pour la gestion de la qualité des eaux du lac mais aussi plus globalement pour la gestion de la qualité de la ressource en eau transférée et mobilisée dans toute la région.

Cette étude aura également pour objectif de mettre en évidence les évolutions potentielles de ce lac depuis les études antérieures, d'une part en terme de qualité de l'eau et d'autre part au niveau des peuplements planctoniques.

Le présent dossier fait appel à des besoins très spécifiques qui reposent sur une connaissance parfaite du milieu aquatique du lac de Serre-Ponçon comme de ses évolutions historiques. A ce niveau, les dernières études hydrobiologiques et piscicoles, réalisées au cours des campagnes 1976-1978, 1982, 1995-1996, 2007-2009 ont toutes été conduites sous la responsabilité de l'Université d'Aix-Marseille. Cette dernière demeure le seul organisme à disposer à la fois de compétences largement éprouvées, comme des données permettant de conférer une profondeur historique nécessaire pour répondre de manière pertinente aux objectifs de l'étude souhaitée.

La présente étude devra également émettre des recommandations de suivis long terme pour l'observatoire environnemental afin de conférer aux futures études une couverture temporelle et une fréquence d'échantillonnage plus importante qu'une « simple » analyse décennale de l'état de santé du lac. L'étude proposera ainsi des protocoles « types » adaptés à Serre-Ponçon et aux moyens humains et financiers dont dispose le S.M.A.D.E.S.E.P. : elle constituera également une étape supplémentaire dans la consolidation de l'outil de suivi scientifique de l'établissement public en charge de la valorisation du domaine public hydroélectrique.

Enfin, le Président rend compte de la demande des organisations de pêche telle qu'exprimée lors de la dernière commission consultative « observatoire environnemental » afin de compléter l'étude par un volet piscicole complémentaire. Cette demande tardive, correspondant au champ de compétence de la fédération départementale, reste dans la continuité des précédentes études hydrobiologiques. Alors que ce volet n'avait pas été proposé du fait de très nombreuses campagnes piscicoles (études DCE pour l'essentiel), le Président propose de pouvoir également solliciter les financeurs sur cet aspect complémentaire, tout en restant prudent sur sa réalisation effective qui dépendra tout à la fois du taux de financement acquis sur ce volet et de la participation légitime de la Fédération départementale sur une thématique relevant de sa compétence exclusive.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2020/ du 31 janvier 2020 relative à la validation du plan d'aménagement durable du lac de Serre-Ponçon,

CONSIDERANT :

- La proposition du cahier des charges formulée par le laboratoire IMBE de l'Université Aix Marseille, annexée à la présente délibération,
- Que chacun s'accorde sur l'intérêt de mieux connaître sur le plan scientifique l'évolution trophique de la retenue hydroélectrique de Serre-Ponçon,

- La large phase de consultation menée par le Syndicat avec ses partenaires institutionnels et techniques et notamment avec l'Agence Française pour la Biodiversité,
- Les commissions extra-syndicales « Observatoire du lac » des 28 juin 2018, 29 janvier 2019 et 18 décembre 2019 qui ont approuvé le cahier des charges de ladite étude,
- La proposition d'étude complémentaire suggérée par la Fédération départementale de pêche des Hautes-Alpes,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 mars 2020 :

- **APPROUVE** le cahier des charges de l'étude tel que joint à la présente délibération ;
- **APPROUVE**, en tant que maître d'ouvrage de l'opération « 5^{ème} étude hydrobiologique de la retenue de Serre-Ponçon – année 2020 » le contenu de ce projet exposé par le Président et en particulier son plan de financement tel qu'il est proposé ci-dessous :

Recettes (€ HT)		Dépenses (€ HT)	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>TRANCHE FERME</u> 			
Financements publics		Mesures des flux entrants.....	15 500,00 €
Agence de l'eau RM&C (50%)	42 500,00 €	Chimie de l'eau et des sédiments.....	10 000,00 €
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (30%)	25 500,00 €	Phytoplancton.....	22 000,00 €
Autofinancement (20%)		Zooplancton.....	7 500,00 €
S.M.A.D.E.S.E.P.	17 000,00 €	Réunions préparatoires, rapport final et présentation orale.....	1 500,00 €
		Frais de déplacement et d'hébergement.....	6 500,00 €
		Frais de gestion.....	8 500,00 €
		Acquisition de matériels.....	10 000,00 €
		Imprévus (5%).....	3 500,00 €
Sous-total	85 000,00 €	Sous-total	85 000,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>TRANCHE OPTIONNELLE</u> 			
Financements publics		Peuplement piscicole.....	60 000,00 €
Agence de l'eau RM&C (50%)	30 000,00 €	- analyse qualitative et semi-quantitative de la communauté piscicole	
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (30%)	18 000,00 €	- évaluation quantitative de la biomasse de poisson	
Autofinancement (20%)	12 000,00 €	- analyse biologique et dynamique de cinq espèces cibles : Perche fluviatile, Corégone, Ablette, Brochet et Blennie fluviatile	
S.M.A.D.E.S.E.P.	<i>à définir</i>		
Fédération départementale de pêche	<i>à définir</i>		
Sous-total	60 000,00 €	Sous-total	60 000,00 €
Total	145 000,00 €	Total	145 000,00 €



- ▣ **PRECISE** que la tranche optionnelle de l'étude sera contractualisée sous réserve des taux de subvention réellement affectés par les principaux financeurs et sous réserve de la participation financière de la Fédération départementale de pêche des Hautes-Alpes à ladite étude ;
- ▣ **AUTORISE** le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. à solliciter les concours publics qui y correspondent et mener toutes les démarches nécessaires pour conduire et mener à bien cette étude ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL